

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

61095

1992

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2000-05

Amendement 1

**Contacteurs électromécaniques pour
usages domestiques et analogues**

Amendment 1

**Electromechanical contactors for
household and similar purposes**

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembeé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 17B: Appareillage à basse tension, du comité d'études 17 de la CEI: Appareillage.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
17B/1043/FDIS	17B/1056/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 2

SOMMAIRE

Ajouter, à la page 4, le nouveau paragraphe 8.3 suivant:

8.3 Compatibilité électromagnétique

Page 10

1 Domaine d'application

Ajouter le nouveau point e) suivant:

e) à leurs caractéristiques de compatibilité électromagnétique.

Page 54

Ajouter, après 7.1.3.2, le nouveau paragraphe 7.1.4 suivant:

7.1.4 Conditions normales d'environnement électromagnétique

Les conditions normales d'environnement électromagnétique concernent les réseaux publics de distribution électrique à basse tension tels que les installations/sites résidentiels, commerciaux et pour l'industrie légère.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 17B: Low-voltage switchgear and controlgear, of IEC technical committee 17: Switchgear and controlgear.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
17B/1043/FDIS	17B/1056/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 3

CONTENTS

Add, on page 5, the following new subclause 8.3.

8.3 Electromagnetic compatibility

Page 11

1 Scope

Add the following new item e):

e) their electromagnetic compatibility characteristics.

Page 55

Add, after 7.1.3.2, the following new subclause 7.1.4:

7.1.4 Normal electromagnetic environmental conditions

The normal electromagnetic environmental conditions are those which relate to low-voltage public networks such as residential, commercial and light industrial locations/installations.

Ajouter, après 8.2.6, les nouveaux paragraphes 8.3 à 8.3.2 suivants:

8.3 Compatibilité électromagnétique

8.3.1 Immunité

Le comportement des contacteurs électromécaniques pour usages domestiques et analogues en présence de variations d'amplitude de la tension est spécifié en 8.2.1.2.

En conditions normales de service ils ne sont pas sensibles aux autres perturbations électromagnétiques qui se produisent dans l'environnement décrit en 7.1.4. En conséquence aucun essai d'immunité n'est requis.

8.3.2 Emission

Les contacteurs électromécaniques pour usages domestiques et analogues ne comprennent pas de circuits électroniques, ou peuvent comprendre seulement un simple circuit redresseur ou des composants tels que diodes, varistances, résistances ou condensateurs (par exemple dans les supprimeurs d'ondes de choc).

Des perturbations électromagnétiques peuvent seulement être produites pendant les manœuvres. La durée des perturbations est de l'ordre des millisecondes.

Provisoirement, jusqu'à ce que de futures études soient effectuées, la fréquence et le niveau de ces émissions sont considérés comme faisant partie de l'environnement électromagnétique normal des contacteurs électromécaniques pour usages domestiques et analogues, et aucun essai relatif aux émissions électromagnétiques n'est nécessaire.
